

La Résonance syndicale STTCISSS

LANAUDIÈRE

Journal du Syndicat des Travailleuses et Travailleurs du CISSS de Lanaudière CSN (catégories 2 et 3)

Secteur nord : 450 759-8222 # 2028 Secteur sud : 450 654-7525 # 20139 / 20104

Télécopieur : 450 756-4275 Courriel : accueil@sttcissl.org  Facebook  Twitter

ÉTÉ EN CSN

Dévoilement de la programmation estivale pour les négociations 2023

Chers(es) membres CSN,

En mai dernier, nous avons réuni nos membres en assemblée générale afin d'obtenir un mandat d'intensification des moyens de pression dans un contexte où la négociation avec le gouvernement était difficile et infructueuse. En effet, bien que sur la

place publique, le trio Legault-Dubé-Lebel clamait haut et fort qu'il était important de régler rapidement les conventions collectives des employés des secteurs publics, que la santé et l'éducation faisaient partie de leurs priorités, on a vite compris que les seuls qui travaillent vraiment fort à la CAQ dans cette négo, ce sont les nombreux employés de leur firme de communication qui jour après jour s'efforcent de construire un discours politique mensonger laissant croire aux *écouteux de TVA* et *Facebookeux* que notre bienveillant gouvernement n'arrive pas à régler les conventions collectives à cause des *méchants syndicats*. Évi-
suite à la page 2...

Vacances, voyage et les enfants dans les pattes : vive l'été! Mais l'été est aussi la saison de notre super programmation estivale! Pour une vie syndicale au rythme de la négo!

C'est désormais une tradition : l'été syndical au STTCISSSL-CSN, c'est un grand et coloré party de mobilisation, de rencontres, d'actions et... de solidarité! Cette année, les enjeux sont majeurs : négo et grève, PL15, équité... Bref, ça brasse! Si le ton est à la fête... le cœur est à la lutte!

Parole à notre Président Simon, qui vous dévoile notre été 2023!

Francis Boudreault,
Vice-président Info-Mob





... suite de la page 1

demment, par les offres insultantes qui vous ont été présentées en assemblée générale, vous avez tous compris **l'hypocrisie flagrante dans le discours de la CAQ, et vous nous avez donné le mandat de leur mettre davantage de pression pour sortir de cette impasse.**

Au courant des dernières semaines, l'ensemble des syndicats affiliés au Front commun se sont mis en action sur le terrain. Par des actions de mobilisation locales, régionales et nationales, nous avons porté le message de notre indignation face à l'inaction du gouvernement dans cette négociation où l'inflation historique du coût de la vie, le manque de main-d'œuvre et l'amélioration des conditions de travail et de pratique sont mis de l'avant. Bien qu'encore aujourd'hui les offres du gouvernement déposées en décembre dernier n'ont pas changé et que ce dernier n'a toujours pas donné de retour sur NOS propositions, on peut au moins se dire que la pression des syndicats du Front commun aura su forcer le gouvernement à se présenter à la table de négociation. C'est déjà une bonne affaire de faite, mais ça ne suffira pas si l'on souhaite obtenir une entente à la hauteur du travail essentiel effectué par l'ensemble des membres que représente le Front commun. **La menace du déclenchement d'une grève est maintenant inévitable.**

Dans une telle conjoncture, il importe pour nous d'avoir de sérieuses discussions avec vous concernant l'état des négociations et les revendications légitimes que nous portons dans le but d'améliorer les conditions de travail et salariales de l'ensemble de nos membres. Voilà pourquoi nous vous annonçons aujourd'hui **la programmation officielle des activités estivales du syndicat.**

Celle-ci débutera en juillet par une large tournée terrain, durant laquelle vos représentants syndicaux visiteront l'ensemble des installations du CISSS de Lanaudière dans le but d'échanger avec vous, de **vous transmettre de l'information sur le vote de grève et pour vous remettre votre T-shirt du Front commun.** Aussi en juillet, nous débiterons nos **JEUDIS MOB**, des rencontres durant lesquelles des groupes de travailleurs seront invités à participer à l'élaboration de nos prochaines actions de mobilisation (**voir le lancement du 13 juillet en page 6!**). À la fin août, nous tiendrons des événements **Kermesses CSN/APTS** sur le terrain des hôpitaux ainsi qu'au CRD Joliette, sous la thématique du cirque! Musique, karaoké, kiosques (négo, condition féminine, environnement et SST), discours de nos élus nationaux et jeux seront au menu! Évidemment, on distribuera encore des T-shirts du Front commun à ceux et celles qui ne l'auront toujours pas obtenu. L'ensemble des activités de cette programmation a pour objectif principal de **solliciter une forte participation de nos membres à la tournée d'assemblée générale pour vote de grève, qui se tiendra entre le 18 et le 27 septembre prochain.**

Toutes les informations au sujet de la programmation estivale (calendriers complets des activités, inscriptions, etc.) se retrouvent sur notre site web à l'adresse suivante : **Programmation des activités estivales pour la négociation 2023.** Cliquez vite!

Au plaisir de vous rencontrer!
Solidairement,

Simon Deschênes,
Président du STT du
CISSS de Lanaudière CSN



SECTION RAPPEL EXPRESS

DATES DE TOMBÉE

Changement dispo : si à la baisse, avant le 23 juillet pour l'horaire du 10 septembre au 30 décembre. À la hausse, possible en tout temps.

Demandes horaires : avant le 21 juillet pour les périodes allant du 13 août au 9 septembre.

Prochain férié à demander : Fête du Travail, 4 septembre (F-2). Exprimez votre préférence à votre gestionnaire avant le 21 juillet.



Vos officiers syndicaux aussi doivent se reposer! Veuillez donc noter que durant la période estivale des vacances, nos bureaux fonctionnent toujours mais à personnel réduit. Aussi, les délais de rappel peuvent être plus longs qu'à l'habitude.

Merci de votre compréhension!

Inquiet par juillet?

BESOIN D'AIDE? PENSE PAE!

Programme d'aide aux employés:

1 855 612-2998



Voici les activités syndicales de la semaine prochaine!

- ▶ Mardi 11 juillet : tournée de l'équipe terrain au HPLG!
- ▶ Jeudi 13 juillet : 1^{er} JEUDI MOB
Thème : les griefs préhistoriques!
- ▶ Vendredi 14 juillet : tournée de l'équipe terrain MRC Montcalm!

Codes pour avoir accès au taux double

Nous avons eu dernièrement plusieurs appels en lien avec le temps supplémentaire à taux double et sur quels codes sont pénalisants. Voici donc la liste des codes selon le dernier document à jour, soit celui du 9 décembre 2022. Vous devez faire au moins 4 heures de temps supplémentaire pour accéder au taux double.

Comme depuis toujours, les personnes salariées qui travaillent à temps complet (même si vous n'êtes pas détenteur de poste) peuvent en faire en tout temps, et ceux qui travaillent à temps partiel ne sont à taux double qu'à partir du quart de soir le vendredi jusqu'au quart de nuit se terminant le lundi matin. Le code qui doit être inscrit sur votre horaire lors du taux double est le **TS2M7**.

Le paiement du taux double se fait sur 2 paies différentes. Sur la première, il est inscrit : **1.5xtsx2- 7eme Vague** avec le nombre d'heures et le montant donné. Sur la deuxième paie, il est inscrit : **1/2tx Pandémie**, sans nombre d'heure, avec le montant donné. Pour valider que votre montant est bon, le calcul à faire est celui de l'encadré au bas de la page.

Si vous avez un code pénalisant à l'horaire, 7 jours avant et 7 jours après, vous n'y avez pas accès. La majorité des codes sont clairs, mais certains le sont un peu moins.

► **Les fériés** - Si vous prenez un férié courant (ex. : St-Jean et Fête du Canada), vous n'êtes pas pénalisé. Si vous prenez un férié banqué (ex. : j'ai accumulé mon F-10 Vendredi Saint et je le mets le 26 juin), il est pénalisant. Pour ce qui est des deux fériés mobiles F-4 et F-9, ils sont courant toute l'année, et ne sont donc jamais pénalisants.

► **CPSS ou congé partiel sans solde** - Il n'est pas pénalisant, mais vous n'y avez accès que selon les paramètres des temps partiels, soit à partir du quart de soir le vendredi au

Prime	Taux double	Taux double
Description	TC	TP
	Rémunération à taux double 7 jours sur 7 pour les salariés qui travaillent à temps complet durant la semaine où s'effectue un quart de travail d'une durée minimale de 4 heures en temps supplémentaire ²⁻³	Rémunération à taux double du vendredi soir au lundi de nuit pour les salariés qui travaillent à temps partiel durant la semaine où s'effectue un quart de travail d'une durée minimale de 4 heures ²⁻³
REG et Treg	Admissible	Admissible
RSURN	Admissible	Admissible
COV et TTCOV	Admissible	Admissible
OR / formations / accueil / comités / RSURN	Admissible	Admissible
AANP	Pénalisant	Pénalisant
ASURP	Pénalisant	Pénalisant
ANANP	Pénalisant	Pénalisant
APAPP	Pénalisant	Pénalisant
GREVE	Pénalisant	Pénalisant
RETARD	Pénalisant	Pénalisant
CPSS (pré-retraite, parental partiel, etc.)	N/A	Admissible
CPSS pour études	N/A	Admissible
VAC / VAC TP / VACFR / MSVAC	Admissible	Admissible
Fériés (F1 à 13-FTP)	Fériés courants et mobiles admissibles ⁴ Fériés reportés (banque) pénalisant	Fériés courants et mobiles admissibles ⁴ Fériés reportés (banque) pénalisant
Mobile psy et congés TGC	Admissible	Admissible
ABSTS	Admissible	Admissible
Maladies payées (statut TC) (incluant MRESP et Mal.P)	Pénalisant	Pénalisant
Maladies non-payées (statut TP)	Pénalisant	Pénalisant
Absences responsabilités familiales sans solde (ABSRP)	Admissible	Admissible
CNESST ou Ass-salaire liés à la COVID	Admissible	Admissible
CNESST, AssSal, SAAQ, RTENC, IVAC, RP14A, ST14A, RP15j, MATER	Pénalisant	Pénalisant
Travaux légers, assignation temporaire, stage SAAQ	Pénalisant	Pénalisant
VISST	Pénalisant	Pénalisant
ABCOV	Admissible	Admissible
VGROS (visite grossesse)	Admissible	Admissible
Congé de nuit	Admissible	Admissible
Congé / travail échange (CE / TE)	Admissible	Admissible
Temps repris	Pénalisant	Pénalisant
Maternité, paternité, adoption	Admissible	Admissible
Congé décès	Admissible	Admissible
Congé mariage (avec et sans solde), jury	Admissible	Admissible
Congés sans solde familiaux de longue durée (maladie grave, etc.) CSFAM	Pénalisant	Pénalisant
Aménagement temps de travail 4/33; 4/32	Admissible	N/A
Horaires 12h ou comprimés	Admissible	N/A
RAPP, gardes	Admissible	Admissible
AB19	Admissible	Admissible

quart de nuit se terminant le lundi matin. Vous n'y avez donc plus accès en tout temps.

► **Maladie et congé familial** - Les congés maladies sont toujours pénalisants. La nuance est dans le congé familial. Si vous avez le code **MRESP** (maladie responsabilité familiale), il est pénalisant car vous pigez dans votre banque de maladie. Au contraire, le code **ABSRP** n'est pas pénalisant car il ne pige pas dans la banque de maladie : ce congé est bien évidemment non-payé. Ce qu'il faut retenir est que dès que vous touchez à votre banque de maladie, automatiquement ce congé est pénalisant. Pour les temps partiels, vous ne pouvez choisir qu'il soit payé ou non lors d'une maladie, car ils sont payés en bénéfiques marginaux. Vous pouvez par contre demander le code **ABSRP** au lieu du **MRESP**.

► **CNESST** - Celui-ci est plus complexe. Selon le document, il est pénalisant à l'exception de la CNESST liée à la COVID-19. Nous sommes en désaccord avec cette pratique. Selon nous, les arrêts CNESST ne devraient pas être pénalisants, considérant la cause de l'arrêt. Les employés ne devraient pas être pénalisés en raison de l'application d'une loi d'ordre public. Si tel est votre cas, contactez vos agentes SST-Défense : les procédures de contestation vous seront expliquées.

Pour toute autre question ou pour réclamer un quart mal payé, nous vous suggérons de contacter votre gestionnaire afin qu'il produise une demande de correction de paie. En cas de problème, vous pouvez contacter un agent de griefs. En terminant, je vous rappelle que pour pouvoir réclamer, il y a un délai de 30 jours que nous ne pouvons dépasser.

Charles Vézina,
Agent de soutien aux griefs



$$\frac{\text{Nombre d'heures travaillées} \times \text{Taux horaire}}{2} = 0.5 \text{ restant à payer}$$

2

La Maternité - Que dois-je faire lorsque j'apprends que je suis enceinte?

1) La 1^{ère} chose à faire lorsque vous apprenez que vous êtes enceinte : appeler à votre clinique et dire à la secrétaire que vous êtes enceinte et que vous voulez faire remplir le certificat visant le retrait préventif et l'affectation de la travailleuse enceinte ou qui allaite.

2) Ensuite, le médecin va envoyer le certificat à la santé publique.

3) Cette dernière vous appellera pour évaluer vos tâches de travail afin de voir si vos conditions de travail comportent des dangers pour vous et pour votre enfant à naître.

Exemple de questions :

- ▶ Soulèvement de poids?
- ▶ Travaillez-vous en position stationnaire de façon prolongée?
- ▶ Travaillez-vous avec un écran cathodique?
- ▶ Travaillez-vous avec une clientèle dangereuse, agressive, avec des maladie infectieuse, etc.?
- ▶ L'environnement de travail
- ▶ Travaillez-vous avec des produits chimiques et/ou dangereux?

(Il est important d'expliquer votre réel travail pour que le PMSD (programme de maternité sans danger) soit rempli comme il faut.)

4) La santé publique enverra votre PMSD à votre médecin. Il va vous appeler lorsqu'il le recevra et vous allez devoir aller le récupérer et/ou rencontrer votre médecin.

5) Vous allez devoir envoyer ledit document au bureau de santé : sst.maternite.cissslan@ssss.gouv.qc.ca, par télécopieur au 450-759-1625 ou au bureau de santé NORD au CHDL 5C.

6) Le bureau de santé va envoyer un avis de recommandation à votre gestionnaire.

*** Si vous croyez que vos restrictions ne sont pas respectées, il est important d'en parler à votre gestionnaire et ensuite de nous appeler. ***

Il se pourrait alors que vous soyez réaffectée si les restrictions émises

ne sont pas respectées. Si l'employeur n'a pas de travail pour vous, vous serez en retrait préventif (payable en CNESST).

[Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site internet de l'employeur afin de consulter la foire aux questions, en cliquant ici.](#)

7) Lorsque vous n'êtes plus payée par le CISSS, vous devez appeler à la rémunération 450 759-8222 poste 4021 pour prendre un arrangement pour vos assurances collectives.

*** Si vous voulez maintenir votre couverture d'assurance-vie et d'assurance longue durée, vous devez en aviser l'agente. ***



Le retrait préventif

Si vous êtes en retrait préventif, vous allez recevoir de la CNESST jusqu'à 36 semaines. Les (5) cinq premiers jours seront assumés par l'employeur à 100%. Ensuite, les 14 jours suivants sont assumés par l'employeur à 90% du salaire net. À partir de la **vingtième (20^{ème})** journée, ce sera la CNESST qui couvrira le salaire.

[Pour le fonctionnement du RQAP, cliquez ici pour consulter le site web.](#)

Les visites médicales

Vous avez droit à **quatre (4) jours de congés payés** qui peuvent être pris en demi-journées au besoin après entente avec votre gestionnaire.

Ces 4 journées ne sont pas comptabilisées dans la banque de congé annuel. Vous y aurez droit même si vous êtes à bénéfices marginaux.

(Vous allez avoir besoin d'un certificat médical ou d'un document attestant votre visite de grossesse.)

Le RREGOP

N'oubliez pas que pendant votre congé parental vous ne cotiserez pas à votre fonds de pension. Vous avez **six (6) mois** à votre retour de congé parental pour pouvoir le racheter. Si vous attendez après 6 mois, il va y avoir une pénalité.

Congé de maternité successif

Il faut avoir accumulé vingt (20) semaines depuis le début de votre embauche. Vous devriez avoir le même versement qu'au premier. Ex. : régime de base ou régime particulier.

Pour les papas

Vous avez droit à cinq (5) jours ouvrables à l'occasion de la naissance de votre enfant. Ce congé peut être pris de façon discontinue entre la naissance et le quinzième (15^{ème}) jour suivant le retour de la mère à la maison. Une de ces journées peut être prise pour la journée du baptême ou de l'enregistrement.

Vous avez droit à un congé de 5 semaines consécutives de paternité. Vous pouvez également bénéficier de semaine parentale à partager avec votre conjointe. Ce congé doit être pris au plus tard à la fin des cinquante-deuxième (52^{èmes}) semaines suivant la naissance de votre enfant.

[Voir avec le RQAP pour plus d'informations sur le congé partageable, en cliquant ici.](#)

Votre comité SST-Défense

Guy Mousseau
Vice-président SST-Défense

Vos agentes SST-Défense :

Virginie Lebrun
450 654-7229 #66113

Charlaine Charbonneau
450 759-8222 #4616

Audrey Alcaindino
450 759-8222 #2009





Tu es titulaire d'un permis de conduire classe 1 et tu aimes les nouveaux défis? Le CISSS a un urgent besoin au service des transports au CHDL pour éviter des bris de service et ainsi permettre à nos travailleurs de pouvoir prendre leurs vacances! Le besoin est à court terme mais aussi à long terme, donc possible même au-delà de l'été. Le transport est un service essentiel pour assurer la liaison entre nos équipes!

Intéressé.e? Communique vite avec la liste de rappel Nord pour plus de détails, au 450 759-3160 (hors-CHDL) ou au 450 759-8222 #5260.
Francis Boudreault,
V.-p. Info-Mob



Y FAIT CHAUD?

Il fait chaud, vous suez votre vie? Vous voulez vous procurer des foulards rafraîchissants?

Faites-en la demande à votre gestionnaire. Il est dans son obligation de vous en fournir si vous travaillez dans un service no-climatisé! S'il refuse, contactez-nous au 450 759-5333 #402910.

[Pour plus d'info, cliquez ici pour consulter la note de service.](#)

Josée Lévesque,
Agente SST-Prévention



**CLIQUE SU'L CHANDAIL
POUR COMMANDER
C'EST GRATUIT!
JOIGNEZ-VOUS AUX
MERCREDIS
! ROSES !**

LA VAGUE ROSE SE POURSUIT !

Malgré la négo, le PL15 et le gouvernement qui continue d'ignorer le personnel administratif, on ne lâche pas l'équité! Notre vague rose a franchi la barre des 1130 chandails distribués, et la distribution se poursuit! Vous pouvez toujours le commander en cliquant sur le chandail!

CORRECTIF : une membre nous a relevé une erreur au courriel indiqué pour nous envoyer vos photos (un grand merci, Mylène, pour le s manquant!), nous permettant ainsi de corriger le tout! Donc pour vos photos de votre équipe portant le chandail, envoyez-les-nous à l'adresse...

information@sttcissl.org !

Francis Boudreault,
V.-p. Info-Mob



**LANAUDIÈRE SE MOBILISE
POUR UN #JUSTESALAIRE !**



En attendant que le gouvernement déguidine aux tables de négo, notre convention qui s'achevait au 31 mars continue de s'appliquer! Consultez-la en cliquant sur les liens suivants :

[Convention nationale 2021-2023](#)

[Dispositions locales Catégorie 2](#)

[Dispositions locales Catégorie 3](#)

Un doute? Appelle un agent de griefs aux numéros en page 1!

Francis Boudreault,
V.-p. Info-Mob

notre réseau NOTRE RUCHE

1^{er} JEUDI MOB - 13 JUILLET déterrons les GRRRiefs préhistoriques!

Tel qu'annoncé en coup de théâtre dans nos assemblées pour l'intensification des moyens de pression pour la négo, j'ai l'honneur de vous annoncer en grande pompe le lancement du 1^{er} JEUDI MOOOB!!!

En quoi ça consiste? C'est simple et fou à la fois : une expérience de mobilisation tout à fait innovante que je vous propose, une tentative audacieuse pour vous offrir l'occasion de VOUS-MÊMES être impliqués pour créer VOTRE propre action!

Renverser la pyramide?

Classiquement, la mob fonctionne ainsi : un comité national propose un plan national d'actions, que chaque syndicat réalise plus ou moins en les adaptant, impliquant les membres le jour de l'action. En jargon mob, on dit *top-down*. Or, depuis quelque temps et notamment sous l'influence lanauoise, on parle de plus en plus de renversement de la pyramide...

Renverser la pyramide, c'est précisément faire l'inverse : préparer localement des actions, les réaliser... puis les valoriser auprès d'autres syndicats, et ainsi créer un mouvement. En jargon mob : *bottom-up*.

Allons encore plus loin!

Mais avec des membres fantastiques comme vous (je vous flatte dans le sens des ailes!), je veux aller plus loin : cet été, je vous invite à des ren-

#négo2023

JUS
TICE
PC!

CSN
au

POUR RÉGLER
NOS GRIEFS
PRÉHISTORIQUES

Y'A UN OS!



www.frontcommun.org

1^{er} JEUDI MOOOB!!!

Nous y voici donc! Je vous annonce que le 1^{er} jeudi mob se tiendra dès la semaine prochaine, soit le...

JEUDI 13 JUILLET
de 12h15 à 13h00

Thème :

**déterrons les GRRRiefs
PRÉHISTORIQUES!**

Tannés des délais insupportables de règlement des griefs? Agissons!

Lien pour vous connecter :

[https://us02web.zoom.us/
j/84085434728](https://us02web.zoom.us/j/84085434728)

ID de réunion : 840 8543 4728

Au plaisir de vous y voir, pour taquiner le T-REX un peu!

Francis Boudreault,
V.-p. Info-Mob

